

Releya solvabilise ses adhérents avec un Cesu prestataire

L'ORGANISME

- **Coordonnées de l'expérience**
 - **Tél. :** 03 80 40 24 23
- RELEYA
6 Avenue Maréchal Foch - 21000 Dijon

L'EXPÉRIENCE

Depuis 2003, RELEYA, la Mutuelle de Bourgogne et de Franche-Comté, offre à ses adhérents individuels et groupe entreprise, une prestation « Service aux Personnes », sous forme de chèques emploi service universel (Cesu), diffusés par Chèque Domicile.

L'assistance et le service aux personnes s'inscrivent dans le cadre des lignes de garantie proposées ; l'instruction des demandes est réalisée par le Service d'Action Sociale de la Mutuelle. Actuellement, la participation forfaitaire s'élève à 130 €.

Les prestations de services concernent notamment :

- Les retours à domicile après une hospitalisation de plus de 5 jours
- La maternité avant ou après accouchement
- L'immobilisation d'un enfant à domicile de plus de 21 jours
- Les traitements longs (chimiothérapie et radiothérapie notamment)

L'aide apportée par la mutuelle est destinée à soulager les personnes fragilisées en solvabilisant une intervention à domicile par la prise en charge de tâches domestiques ou autres (intervention pour réparation de matériel informatique par exemple pour les personnes handicapées, coiffure à domicile, entretien du jardin...).

En ce qui concerne le prestataire, le choix est laissé à l'adhérent. En l'absence de contact déjà engagé par ce dernier ou sa famille, RELEYA propose et organise l'intervention des services de maintien à domicile mutualistes. Sur le département de la Côte d'Or notamment, la mutuelle peut s'appuyer, pour les personnes âgées, sur le Service de maintien à domicile de la Mutualité Française Côte d'Or-Yonne,

et, pour les familles avec enfants, sur Mutadom, association mutualiste référencée France Domicile.

En ce qui concerne l'accompagnement des personnes plus âgées, les antennes gérontologiques mutualistes constituent en effet des partenaires de référence. Très couramment, ces dernières contactent elles-mêmes la mutuelle lorsqu'elles identifient des adhérents RELEYA qui peuvent prétendre au Chèque emploi service universel (Cesu). Bien souvent, cette intervention rapide et directe va permettre d'anticiper ou faciliter un retour à domicile après hospitalisation par exemple ; ou débiter une intervention, dans le cadre d'un dossier APA, dans l'attente de la réponse du Conseil Général et apporter ainsi l'aide nécessaire à la personne.

L'objectif de RELEYA est d'offrir un maximum de sécurité à ses adhérents à un moment où ils sont fragilisés et où ils ont besoin de trouver un interlocuteur de référence qui se chargera d'établir les contacts nécessaires et assurera la coordination des différentes interventions.

L'accompagnement et l'écoute occupent une place importante dans le dispositif. Si la demande exprimée est plus large et concerne des aides techniques ou la téléassistance par exemple, RELEYA pourra diriger la famille sur un partenaire référencé. Auprès de ce partenaire « Mutuelle », tel Mutations Médical ou Mutadom Téléassistance, l'adhérent pourra bénéficier d'avantages tarifaires (coût d'abonnement moins élevé que pour un non mutualiste ou absence de frais d'installation pour la téléassistance).

Inscrite dans la démarche qualité, cette prestation fait l'objet d'un suivi et d'une mesure de la satisfaction des bénéficiaires. Pour ce faire, un questionnaire est adressé annuellement aux bénéficiaires. Les résultats, particulièrement flatteurs pour RELEYA, démontrent qu'à plus de 85 % les adhérents saluent l'engagement de leur mutuelle à leurs côtés, au moment « où ils ont besoin d'un véritable coup de main ».

Qualidom 21, plate-forme de service

L'ORGANISME

• Coordonnées de l'expérience

Organisme porteur : Qualidom 21, association, 5 bis rue Devosge, 21000 DIJON

• Tél./Fax : 03 80 42 95 59

Courriel : qualidom21@orange.fr

Présidente : Françoise Tenenbaum

Nombre d'adhérents : 7

Territoire d'intervention :

Qualidom21 intervient sur le département de la Côte d'Or

• Partenaires associés

Association de l'Aide Familiale Populaire/Confédération syndicale des familles

Association des Centres de Soins Infirmiers (CSI) et du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA)

Association Côte d'orienne d'Aide aux Mères et aux Familles Association des Paralysés de France (APF)

Fedosad Mutualité Française de Côte d'Or - Yonne

Union Départementale des CCAS et CIAS de Côte d'Or (UDCCAS21)

L'EXPÉRIENCE

HISTORIQUE

Issu d'une charte de partenariat, signée en juin 2000 entre l'Union Nationale des CCAS (UNCCAS), la fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) et l'Union nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA), Qualidom21 s'inscrit aujourd'hui dans la logique du plan de développement des services à la personne du 26 juillet 2005. Le secteur des services à la personne est en plein essor et de nombreux emplois ont été ainsi créés pour améliorer la qualité de vie.

Qualidom21 est une association loi 1901 qui a vu le jour en juillet 2003. Elle regroupe des prestataires de services à domicile du secteur de l'économie sociale et solidaire (Fedosad, Mutualité Française Côte d'Or - Yonne, Association Côte

d'orienne d'Aide aux Mères et aux Familles, Association de l'Aide Familiale Populaire / Confédération syndicale des Familles, Association des Centres de Soins Infirmiers (CSI) et du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées (SSIDPA), Association des Paralysés de France, Union Départementale des CCAS et CIAS de Côte d'Or (UDCCAS21)).

Elle intervient sur le département de la Côte d'Or.

La mission principale de Qualidom 21 est de promouvoir les services de qualité à domicile mais l'association se positionne aussi plus largement sur des missions locales de développement des services à la personne.

CONTEXTE

Qualidom21 s'inscrit dans le développement des services aux personnes (plan de cohésion sociale de M. le Ministre Jean-Louis Borloo) et dans sa déclinaison locale : Qualidom21 est associée à la mise en place de ce plan par M. le Préfet de Bourgogne et de Côte d'Or depuis le 8 mars dernier.

CHAMP D'INTERVENTION

QUALIDOM21 a pour spécificité d'intervenir dans le domaine de l'économie sociale et solidaire et a pour objectifs :

Développer la démarche qualité

L'association Qualidom 21 réalise l'accompagnement des ses adhérents dans la mise en œuvre de leur démarche qualité garantissant une offre adéquate et adaptée pour tous les utilisateurs de ces services. Ce management de la qualité peut être accompagné d'une certification NF service spécialisée dans l'aide à domicile.

Structurer l'offre locale

QUALIDOM 21 se place en observatoire territorial des services aux personnes pour favoriser l'émergence de nouveaux services selon des besoins repérés sur le territoire ; organise l'offre de service de qualité à domicile pour tous les publics, développe un réseau de services à domicile de qualité.

Favoriser les recrutements

Qualidom21 valorise les métiers de l'aide à domicile par la formation et la communication sur l'ensemble de ces métiers afin d'améliorer la professionnalisation.

Relais local des enseignes de l'Economie Sociale et Solidaire

Qualidom 21 se veut le relais local des enseignes nationales du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi QUALIDOM 21 apporte à ses partenaires locaux, prestataires de services à domicile les moyens du développement dans ce domaine sous 3 aspects :

- La formation et la qualification de personnel
- L'accompagnement des structures dans la démarche de certification qualité
- Le conseil et l'ingénierie auprès de ses adhérents

MOYENS HUMAINS

Pour répondre à l'ensemble de ces missions Qualidom21 dispose :

- d'un ingénieur en qualité, responsable coordonnateur à plein temps. Cette dernière est chargée de l'animation de l'ensemble du dispositif : développement de la structure, élaboration des projets de formation, relation avec l'ensemble des partenaires, accompagnement des structures dans les démarches qualité, promotion du dispositif.
- d'un secrétariat chargé du suivi administratif et comptable.

Relais Services, association citoyenne pour l'amélioration de la vie quotidienne

L'ORGANISME

• Coordonnées de l'expérience

Organisme porteur : Relais Services,
association, 30 Avenue d'Armorique
35830 BETTON

• Tél. : 02 99 55 82 82

Courriel : relaiservices@wanadoo.fr

Site :

<http://perso.wanadoo.fr/relaiservices>

L'EXPÉRIENCE

Historique et contexte

l'association a été créée début 1997, suite à une enquête menée auprès de la population bettonnaise (10 000 habitants).

Initiative des élus locaux qui, s'interrogeant sur les moyens qui pouvaient être mis en œuvre au niveau local pour diminuer le chômage, ont pensé que l'offre de services aux particuliers devait être développée (mieux faire connaître ce qui existait, développer l'offre en cernant mieux la demande)

objectifs

Créer des emplois et favoriser le lien social

Partenariat

Mairie de Betton, Mairie de St Sulpice la Forêt, CRAM de Bretagne, entreprise d'insertion TRIBORD, AEF 175, ACSE 175, Lire et faire lire (Ligue de l'Enseignement, et UDAF)

Financements

- Mairie de Betton : 13 500 €, dont 1 300 pour la lecture et 6 100 pour les déchets verts.
- Adhérents : 29 200 €, dont 6 400 de cotisation.

La nouvelle définition du champ des services aux personnes a poussé les 8 associations de la FRASSAD de Basse-Normandie à valoriser leurs spécificités et à distinguer leur offre de celle des nouveaux opérateurs, pour conserver une position dominante sur leur secteur d'activité.

En avril 2007, elles ont ainsi sollicité collectivement un appui du C2RA de Basse-Normandie pour définir une stratégie de développement de ces activités.

Un prestataire a ainsi été retenu pour mener cet accompagnement. La mission, actuellement en cours de réalisation, se déroule autour de 5 thématiques :

- **L'ouverture d'un marché des services à la personne** : déterminer une segmentation de ce nouveau marché par type de produits et de clientèles.
- **L'offre actuelle des associations** : établir une clarification entre « service » et « assistance », dans les deux modes opératoires proposés par les associations et décliner l'approche dans le cadre du projet de chaque structure. Préciser le positionnement de chaque association dans le champ général. Identifier les forces et faiblesses des associations dans leur domaine d'expérience sur lesquelles fonder un nouveau positionnement d'opérateur de services à la personne.
- **Positionnement stratégique et nouvelles offres de service** : définition de la part de marché visée ainsi qu'un chiffre d'affaires à l'issue d'une phase de montée en charge.
- **Les moyens de la mise en œuvre des projets de développement** : aborder tous les volets opérationnels de la mise en œuvre d'un projet de développement de service.
- **L'approche financière du développement et le plan d'actions pour la mise en œuvre** : après avoir élaboré un plan stratégique et opérationnel de développement de nouvelles activités de services aux personnes, le cabinet établira, par ordre de priorité, les actions à engager par les associations pour mener à bien leurs projets respectifs.

Création d'un service unique d'aide et de soins à domicile

L'ORGANISME

• Coordonnées de l'expérience

Organisme porteur : Mutualité Française Côte-d'Or - Yonne - Régie par le Code de la Mutualité, 8 et 16 Boulevard de Sévigné - BP 649 - 21017 DIJON Cedex

• **Tél.** : 03.80.59.63.30

• **Fax.** : 03.80.42.18.93

Courriel : standard-accueil@mfcy.fr

Contact : Mme Natacha Monnot -
Directrice Pôle Personnes Agées

• Partenaires associés

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA)
Conseil Général de Côte-d'Or dans le cadre de la Convention de Modernisation de Secteur de l'Aide à Domicile

L'EXPÉRIENCE

HISTORIQUE ET CONTEXTE

La Mutualité Française Côte-d'Or - Yonne a ouvert un service d'Aide Ménagère en 1965, un Service de Soins à Domicile en 1979 et un Service Mandataire en 1987, marquant ainsi sa volonté de répondre aux besoins des usagers dès que les textes l'y autorisent.

Nos Services d'Aide et de Soins à Domicile se sont organisés, à partir de 1995, en Antennes Gérontologiques de proximité avec trois objectifs :

- constituer un lieu d'accueil, d'information et de conseils pour les personnes âgées et handicapées ;
- apporter, en collaboration avec d'autres partenaires locaux, l'ensemble des réponses aux besoins, structurées dans un réseau organisé au plus près de la personne et formulées dans un plan d'aide respectant son projet de vie ;
- décloisonner, dans l'action quotidienne au domicile, le sanitaire et le social en favorisant la complémentarité des aides-soignantes et des aides à domicile.

Dans cette organisation, la prise en charge de la personne est coordonnée. Par contre, la gestion administrative séparée, avec deux directions, ne facilite pas la meilleure synergie des services.

Aujourd'hui, la réglementation donne l'opportunité de créer un Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) dans la continuité de l'action commencée dans les Antennes Gériatriques.

Les atouts

Pour développer le SPASAD, la MFCOY peut compter sur :

- une implantation géographique étendue,
- des pratiques professionnelles ancrées,
- une certification commune.

Une implantation géographique étendue

Le Département de la Côte-d'Or se caractérise par des territoires contrastés avec :

- les secteurs ruraux dispersés du Châtillonnais et du Morvan,
- des cantons regroupés autour de petites villes telles que Montbard et Châtillon au Nord ; Is-sur-Tille à l'Est et Auxonne au Sud ;
- un axe Dijon - Beaune qui s'affirme comme le pôle de développement du département.

Le Service d'Aide à Domicile intervient sur l'ensemble de la Côte-d'Or. Le Service de Soins, avec 423 places (dont 7 pour personnes de moins de 60 ans) financées, est implanté à Dijon et son agglomération, Beaune, Montbard, Semur-en-Auxois, Venarey-lès-Laumes, Châtillon-sur-Seine, Mirebeau sur Bèze, Auxonne, Somberton et Gevrey-Chambertin.

Des pratiques professionnelles ancrées

Les Antennes Gériatriques ont favorisé la mise en œuvre de pratiques professionnelles nouvelles, axées sur une coordination étroite entre les responsables de secteur et les infirmières d'une part, les aides-soignantes et les aides à domicile d'autre part.

Les salariés sont attentifs à tout ce qui fait la vie de la personne, dans une approche globale de la prise en charge et dans le respect des limites professionnelles.

Une certification commune

Depuis 2004, les deux Services d'Aide et de Soins sont certifiés par l'AFNOR, conformes à la norme NF « Services aux Personnes à Domicile ».

Cette démarche a mobilisé les équipes et renforcé l'attention au client placé au centre du dispositif.

Des procédures communes aux deux services sont aujourd'hui expérimentées.

OBJECTIFS

Au-delà du simple rapprochement juridique de deux services (SAD et SSIAD), la Mutualité Française Côte-d'Or - Yonne a fixé les objectifs du SPASAD :

- privilégier une approche globale de la personne aidée,
- dépasser le traditionnel clivage sanitaire et social,
- réaliser une nouvelle inscription territoriale des services,
- structurer le SPASAD pour qu'il soit évolutif et que d'autres services viennent s'ajouter ultérieurement à son organisation (plateformes mutualistes).

Convaincus de l'unicité de la personne et de l'interaction des facteurs médicaux, sociaux, affectifs, matériels de l'entrée en dépendance, nous voulons créer, à la frontière du sanitaire et du social, un modèle du domicile :

- insistant sur la coordination de l'aide, autour de la personne ;
- considérant la personne comme le premier partenaire face au défi de la dépendance ;
- mettant en avant le « faire avec », « l'aide à s'aider », à la place du « faire à la place ».

Nous devons réconcilier une vision de la personne âgée, objet de soins au sens strict avec celle d'un sujet dont la dépendance nécessite qu'on prenne soin d'elle sur tous les plans, médical compris, par un accompagnement individualisé et coordonné.

FINANCEMENTS

- Budgets des Services (SAD et SSIAD),
- CNSA et Conseil Général pour l'aide au démarrage

RÉSULTATS

- Le SPASAD est à ce jour au stade de projet : procédures communes et état d'esprit.
- Les deux services ne sont pas encore fusionnés.

Igloo 89, halte garderie itinérante

L'ORGANISME

• Coordonnées de l'expérience

Organisme porteur : Igloo 89, association, 7 place de l'Eglise, 89470 MONÉTEAU

• Tél. : 03 86 40 74

Fax : 03 86 40 68 23

Courriel : Igloo9@wandadoo.fr

Contact : Jean Yves Abguillem, président ; Valérie Lepéver, directrice

• Partenaires associés

Caisse d'allocations familiales
Conseil Général de l'Yonne
Conseil régional de Bourgogne
Macif

Caisse d'épargne

Mutualité sociale Agricole

Communes

L'EXPÉRIENCE

HISTORIQUE ET CONTEXTE

Igloo est née de la volonté d'un groupe de parents de faire vivre un lieu d'accueil pour les jeunes enfants dans leur commune d'habitation, Chevannes. En mai 1998, date de sa création, l'association Igloo avait pour but essentiel de mettre en place une crèche associative.

Suite à un travail mené en concertation avec les élus de Chevannes et les partenaires sociaux ainsi qu'une étude des besoins spécifiques de la population dans ce village et dans les communes avoisinantes, le coût d'une crèche pour un seul village s'est avéré trop élevé et un tel choix ne permettait pas de couvrir l'ensemble des besoins exprimés par les villages alentour.

Une halte-garderie itinérante paraissait un projet permettant de répondre de manière plus adéquate aux besoins des familles de ces communes où il n'existe pas de structure adaptée aux jeunes enfants.

Igloo s'est fixé comme objectif la mise en œuvre de ce projet, qui reste sa principale activité.

A l'initiative de l'actuelle directrice, ces projets se sont développés. Elle a assuré tout le travail de concertation avec les mairies et les élus locaux et rencontré les collectivités locales susceptibles de financer une partie du projet. Elle s'occupe

aussi des aspects administratifs et financiers : gestion du bébé-bus dans ses aspects administratifs et financiers, contacts et suivi avec les communes utilisatrices du bébé-bus. Elle est chargée de trouver d'autres communes afin de mettre en place plusieurs bébé-bus.

LA HALTE GARDERIE ITINÉRANTE : UN TRAVAIL BASÉ SUR LE PARTENARIAT.

Les parents et les enfants sont évidemment les premiers interlocuteurs concernés par la qualité d'accueil de la halte-garderie itinérante, pour atteindre cet objectif un réseau partenarial élargi devra peu à peu se créer.

Avec le partenariat, le questionnement, la diffusion d'information, les échanges sont possibles, ainsi la qualité de l'accueil du jeune enfant en est améliorée.

LE RÉSEAU PARTENARIAL

Avec les relais assistantes maternelles et les assistantes maternelles

Le partenariat a plusieurs avantages, avec l'accord des parents :

- être un lieu d'apprentissage à la collectivité et à l'éveil pour l'enfant, qu'il pourrait vivre avec ou sans sa « nounou » ;
- libérer l'assistante maternelle pour travailler avec le Relais lors des points rencontre, sachant l'enfant en sécurité et avec des professionnels de la petite enfance ;
- donner l'occasion à l'assistante maternelle d'avoir des échanges enrichissants avec d'autres professionnels.

Ce partenariat permet de valoriser le mode d'accueil familial, indispensable en milieu rural et d'améliorer la qualité d'accueil du jeune enfant.

Avec les puéricultrices de secteur

Le travail de prévention a un grand intérêt. Des échanges réguliers permettent de faire le point sur des situations particulières, de vérifier la pertinence des interventions, d'élaborer ensemble des actions ponctuelles sur des thèmes tels que l'alimentation ou l'éveil du jeune enfant.

Avec les différents services municipaux

Il permet de mettre en œuvre des projets spécifiques

Avec les bibliothécaires

C'est l'organisation de rendez-vous avec des histoires, pour le choix des livres constituant la caisse du livre du bébé-bus.

Avec les centres sociaux

C'est la mise en œuvre de projets communs, comme le spectacle de Noël

Avec les écoles maternelles

C'est la mise en place de journées « passerelles » qui préparent à l'entrée à l'école maternelle.

FINANCEMENTS

Pour une journée par semaine et 47 semaines par an, le coût s'élève à 16909 euros par an par point d'accueil.

Le prix de la prestation est donc de 359,76 euros pour une journée de bébé-bus. Cette somme est allégée de 50% par la signature par la commune d'un contrat enfance avec la CAF.

Pour les parents, les tarifs sont définis en fonction des ressources, le complément est apporté par la CAF.

Notre premier bébé-bus : son investissement en 2001

Les financements publics et privés correspondent à la totalité de l'investissement.

Le Conseil Général	25 154 €
La CAF	27 440 €
La MSA	3 049 €
La fondation Macif	6 250 €
La fondation Vivendi	22 867 €
La Caisse d'Epargne	4 619 €

DESCRIPTION DE L'ACTION

Tout comme une halte-garderie classique, une halte-garderie itinérante est un mode de garde occasionnel accueillant des enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Une halte-garderie itinérante comporte la spécificité d'utiliser un bus aménagé pour l'accueil des enfants et contenant les équipements sanitaires obligatoires comme dans une crèche classique (toilettes, couchages...).

Ce bus, communément appelé « bébé-bus », se déplace de village en village et se place à proximité d'une salle communale mise à disposition après agrément PMI. Les animateurs y accueillent les enfants dans un espace éducatif et ludique qu'ils installent.

Sa capacité d'accueil est de 15 enfants.

Comme dans une crèche ou une halte-garderie classique, les enfants trouvent, en plus de la sécurité physique et matérielle, des espaces riches en possibilités et expérimentations variées.

LES AVANTAGES POUR LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES :**Pour les enfants**

- Permettre aux enfants de s'éveiller, de jouer et de se socialiser dans une structure qui les accueillera dans leur village.
- Favoriser la séparation des enfants de leur milieu familial en leur donnant la possibilité d'évoluer dans un lieu nouveau, attractif et sécurisant.
- Mettre en relation des enfants accueillis par des assistantes maternelles grâce à des activités variées et pratiquées en groupe.
- Habituer les enfants à la vie en collectivité et préparer leur entrée à l'école maternelle par le biais de passerelles.
- Proposer aux enfants des activités culturelles et d'éveil : leur permettre l'accès à des jeux et animations nouvelles.

Pour les familles

- Répondre au mieux aux familles qui ne trouvent pas de mode de garde ponctuel et occasionnel.
- Proposer un service accessible à toutes les familles grâce à des tarifs proportionnels à leurs ressources.
- Soulager les parents en leur offrant des plages de disponibilité pour effectuer des démarches personnelles (par exemple recherche d'emploi, rendez-vous chez le médecin, dentiste etc.).
- Accompagner les parents dans leur mission éducative en leur offrant un lieu de communication, d'échange et d'information avec du personnel spécialisé dans l'accueil des jeunes enfants.
- Aider les parents à se séparer en douceur de leur enfant avant leur entrée à l'école maternelle.

Pour les assistantes maternelles

- Prendre le relais lors de l'absence des assistantes maternelles.
- Rompre l'isolement des assistantes maternelles.
- Provoquer la rencontre entre assistantes maternelles souvent isolées en milieu rural pour créer un lien social important qui leur donnera le sentiment d'appartenir à une corporation professionnelle reconnue.
- Offrir un lieu de parole, d'échange et de compréhension partagée.

- Soutenir les assistantes maternelles dans leur projet d'éveil des enfants qu'elles accueillent

Pour les communes

- Répondre aux demandes locales en proposant aux petites communes une solution adaptée à leurs besoins spécifiques de garde d'enfants.
- Permettre à ces communes qui ne peuvent envisager la création d'une structure fixe, de bénéficier d'une structure au sein même du village sans avoir à investir dans des équipements lourds ou être directement employeur de personnel.
- Lutter contre la désertification des campagnes en y maintenant une population jeune dont les besoins seront pris en compte.
- Partir de l'expérience de la halte-garderie itinérante pour faire émerger les besoins des familles afin que les communes puissent envisager la création d'une structure « en dur ».
- Permettre aux petites communes d'offrir aux enfants un lieu d'accueil quand le besoin se fait ressentir (la démographie des jeunes enfants évoluant rapidement et de façon irrégulière) sans de gros investissements.
- Créer une dynamique qui peut générer des projets locaux (heures de gymnastique, couture, poterie), les parents se trouvant disponibles.

Nous participons au développement local par la mise en place de nouveaux services, ce qui permet aux communes d'offrir une structure petite enfance à leurs habitants à moindre coût grâce à la mutualisation du coût du service avec d'autres communes. De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec la PMI, les PLIE et les services de l'insertion du conseil général.

Nombre d'emplois créés

La halte-garderie itinérante a permis la création de 4,5 emplois. Le Bébé-bus est animé par du personnel spécialisé et qualifié, attentif aussi bien au développement individuel de chaque enfant qu'à son intégration et à son évolution dans le groupe. Il assure l'accompagnement de l'enfant sur le plan social, éducatif, psychologique et sanitaire.

L'équipe d'encadrement est composée d'une éducatrice de jeunes enfants à temps plein, d'une auxiliaire de puériculture à temps partiel et de deux animatrices à temps plein.

Ces emplois sont complétés par celui de la directrice (à mi-temps la 1^{ère} année), chargée de superviser la structure, de la gérer dans ses aspects administratifs et financiers et de développer le concept sur le département.

L'évolution d'un service novateur de visiteurs de nuit en SAAD 24-24

(Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) 24-24

L'ORGANISME

• Coordonnées de l'expérience

Organisme porteur : ASSAD
du Pays de Rennes, association,
av. de Brocéliande, 35131 CHARTRES
DE BRETAGNE

• Tél. : 02 99 77 12 77

Courriel : assadrennes@wanadoo.fr

Site : www.assad-pays-rennes.fr

Contact : Marie-Odile Cottin, directrice

• Partenaires associés

CLIC All'âges(Comité Local
de Coordination et d'Information)
Equipes médico-sociales
Partenaires associatifs du secteur
du handicap, de la gérontologie,
de l'insertion et de la formation
Etablissements médico-sociaux
Collectivités territoriales (Mairies,
Conseil général...)
Caisses de retraite et de prévoyance
Maison départementale du handicap
...

L'EXPÉRIENCE

HISTORIQUE

contexte et description des activités

Le projet associatif de l'ASSAD du Pays de Rennes (activité sur 17 communes : Rennes, Est et Sud de Rennes, 25 ans d'expérience, agrément qualité, autorisation, démarche de certification en cours) met en valeur la nécessaire adaptation aux besoins évolutifs des personnes fragiles (malades, handicapées, âgées) dans le cadre du maintien au domicile.

L'association a ainsi créé en 2000 un service de Visiteurs de Nuit fonctionnant de 18h à 6h du matin par des interventions de courte durée (1/2h) pour des aides multiples : coucher-lever, passage aux toilettes, vérification de la prise des repas ou médicaments, réassurance, interventions d'urgence télé-alarme.

Dans ce type de service, les usagers sont abonnés et peuvent programmer leurs interventions de manière régulière ou non (dans ce cas, l'association est un relais pour la télé-alarme et effectue donc des interventions d'urgence).

Une « tournée » unique (un visiteur par nuit) a existé de 2000 à juin 2006, date à partir de laquelle l'association a décidé de faire évoluer ce service pour le déve-